

EGMT Antenne de Muret - Lettre d'information 17/2020



Objet : Compte rendu de la réunion : EGMT antenne Muret.

Date : Réunion du Mardi 17 novembre en visioconférence.

Animateur : Jean-Pierre Villeneuve

Participants : 9 adhérents connectés

Je viens d'apprendre le décès de la
maman de Jean-Pierre,
Colette CHATRY à l'âge de 98 ans,
le 23/11/2020 au soir à Toulouse.
Nous pensons bien à lui, ses enfants et
toute sa famille

1^{ère} Partie : Actualités, informations de l'antenne Muret et de l'EGMT

Les journées de généalogie de l'EGMT Toulouse du 7 et 8 novembre ont été annulées.

Seule l'assemblée générale se fera à Toulouse (50 personnes Maximum) et en visioconférence.

Le samedi 19 décembre, de 9h à 12h.

Merci de vous inscrire auprès du secretariat@egmt.org avant le 15 décembre 2020, en précisant si vous serez physiquement présent ou si vous assisterez à l'AG en visioconférence.

Le lien vers la visioconférence vous sera communiqué quelques jours avant l'AG.

Vous pouvez envoyer un pouvoir à un adhérent de votre choix, (merci d'en informer le secrétariat à secretariat@egmt.org). Le nombre de pouvoirs est limité à 3 par personne. Vous pouvez aussi nous envoyer un pouvoir en blanc.

Afin de préparer nos projets pour l'année prochaine, le Conseil d'Administration est à l'écoute des suggestions que vous pourrez lui faire (à adresser à ca@egmt.org). Si vous avez des idées, mais aussi un peu de temps à consacrer à l'EGMT, vous pouvez aussi vous proposer pour nous donner un coup de main.

La mairie de Muret nous a notifié que toutes les salles municipales sont interdites à l'organisation de toutes réunions jusqu'à nouvel ordre. C'est pourquoi toutes nos prochaines réunions seront organisées en visioconférence. Pour cela c'est simple il suffit de cliquer sur le lien suivant :

<https://meet.jit.si/EGMT-Muret>

Et de vous référer à notre calendrier rappelé en fin de lettre.

Pour les personnes qui ne se sont jamais connectées vous avez reçu un mode opératoire dans la lettre n°15/2020 et des explications complémentaires dans la lettre n°16/2020.

 mode opératoire_vidéo_conférence_EGMT.pdf

Les cours d'initiation à la généalogie que Jean-Pierre donne à l'Agora Pyrénées sont arrêtés pour le moment.

Il envisage de les faire par visioconférence mais avant, il faut qu'il obtienne l'autorisation de l'Agora Pyrénées qui attend l'accord de la mairie de Muret. Un test de démonstration de visioconférence a été réalisé cette semaine avec des animateurs et chefs de service. Ils ont été agréablement surpris de notre maîtrise. Dans le cas où ils nous donneraient leur autorisation avant la fin du confinement, vous recevrez un complément à cette lettre vous communiquant le lien de connexion. Ces visioconférences utiliseront le même système que celui de EGMT "Jitsi".

Nous vous rappelons que Fabrice donne tous les mercredis soir son cours sur la généalogie de 18 h à 20 h 30 accessible à tous.

Dans ce cas vous devez vous connecter à partir du lien suivant :

<https://meet.jit.si/EGMT-cours>

Pour cette deuxième expérience nous avons été 9 adhérents connectés (voir photographie page 8) et nous espérons qu'à la prochaine fois nous serons encore plus nombreux.

Pour finir ces informations générales, ceux qui ont des problèmes peuvent nous joindre par mail et, ou, nous laisser un message sur nos téléphones :

Michel : 06 70 02 24 88

Jean-Pierre : 07.81.42.33.38

De préférence dans l'après-midi, nous ouvrirons une session **EGMT-Muret** pour faire des tests avec vous et pour tout paramétrer.

2^{ème} Partie : Conférence

Au cours de cette réunion, Denis ne nous a pas proposé de texte de paléographie.

Pour la prochaine réunion en visioconférence du mardi 1er décembre à 14 h, nous vous joignons 2 pages en JPG à transcrire.

C'est un ensemble de textes de différentes périodes et différentes formes, allant du début 16^{ème} (texte 1 de deux lignes) au 17^{ème} siècle (4 textes aux écritures différentes). L'objectif est de montrer l'évolution des écritures.

Les 2 pages sont en format JPG, pour pouvoir les imprimer ou les ouvrir directement avec Transcript. Vous avez dans la lettre n°14/2020 le lien pour télécharger gratuitement ce logiciel.

- page 1 (écriture médiévale) : 2 lignes à transcrire (ou à reconnaître des mots) en vous aidant de l'alphabet "gothique fractur".

- page 2 : 4 textes de différentes époques, avec des difficultés différentes.

Voici comment cela se présente :

dans l'onglet Fichier,
[ouvrir un fichier image](#)

1516

1 Recette de gellures faicte par ledit

2 Celleries pour lais desfus.

Gothique Fraktur

U	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z

1 ici vous transcrire le texte

2

|

Régine Audoubert nous a soumis une question à résoudre.

Elle a trouvé un ascendant né à Lahitère (31) en l'an XII présentant une anomalie sur son prénom entre les 2 registres de naissance, il est enregistré sous **Pierre** Audouvert dans le registre communal et sous le nom de **Jean** Audouvert sur le registre du greffe. Est ce la même personne, des jumeaux, ou des homonymes ...

Voici l'énigme à résoudre pour cette semaine. On l'appellera Audoubert (à cette époque le v remplacé souvent le b).

Cette recherche a été effectuée par Michel

A partir des AD31 et en sélectionnant la commune de Lahitère vous arrivez à la page suivante.

Lahitère : naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1829. (collection du greffe)

1801-
1829



Lahitère. 1 E 1, registre paroissial : baptêmes, mariages, sépultures. (collection communale)

1746-
an VII

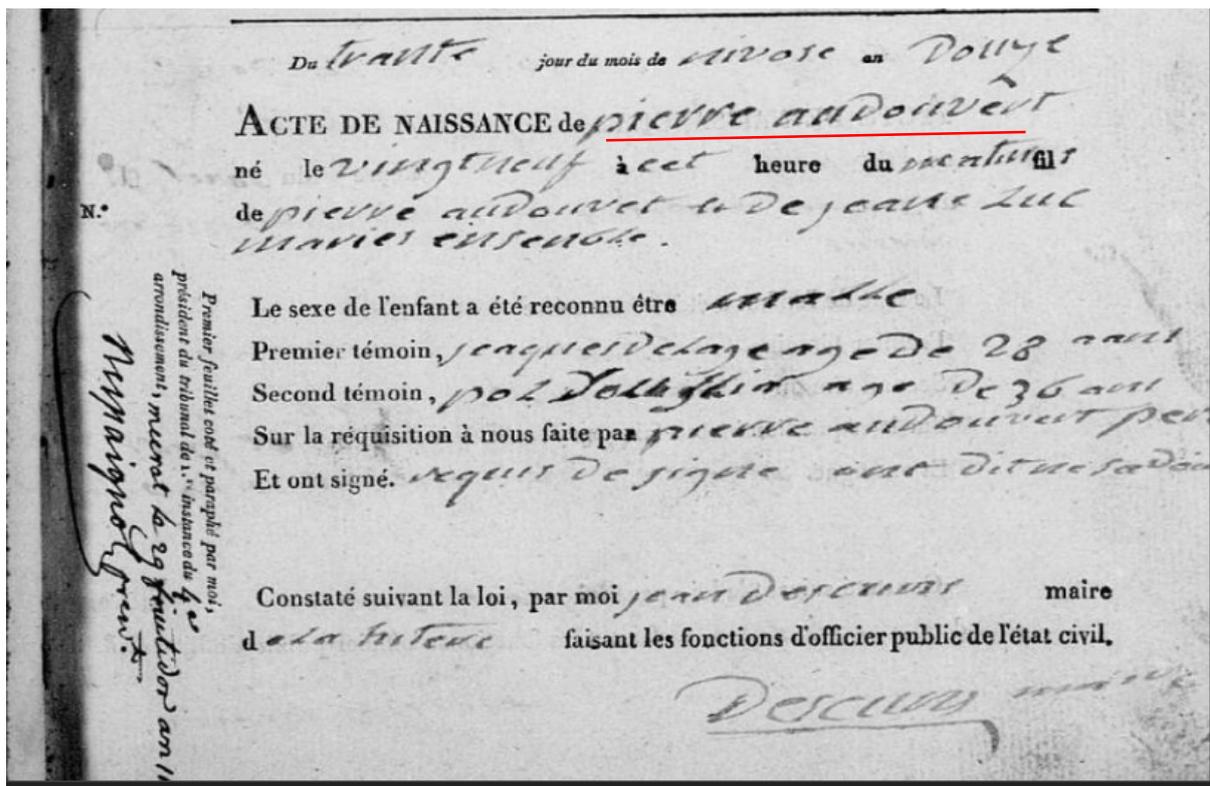


Lahitère. 1 E 2, registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (collection communale)

an
VIII-
1812



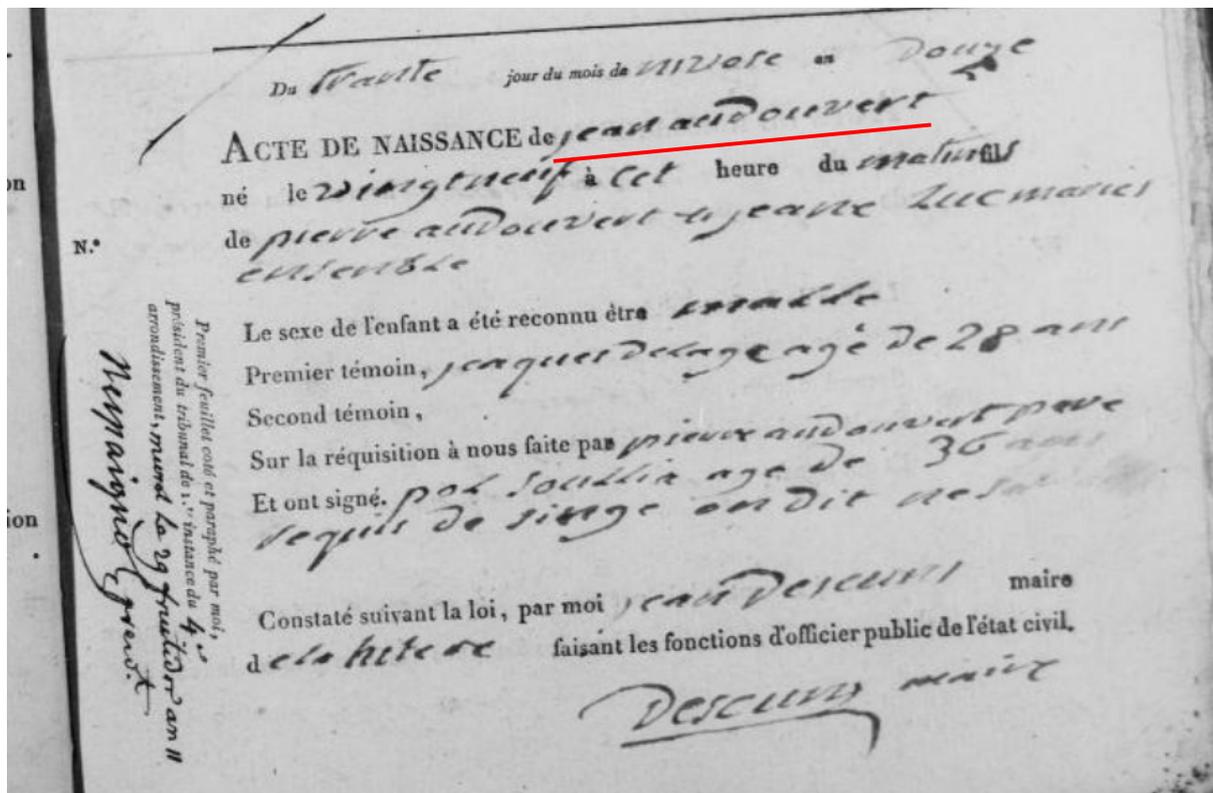
Vous arrivez sur le registre 2 E IM 5444 - Lahitère. 1 E 2, registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (collection communale) - (an VIII-1812) à la page 37/187.



Il s'appelle **Pierre Audoubert**, il est né le 30 nivose an XII, [9 Janvier 1804], il est le fils de Pierre Audoubert et de Jeane Luc.

Sur le registre 4 E 992 - Lahitère 1E1 : naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1829. (collection du greffe) - (1801-1829).

Vous retrouvez son acte de naissance à la page 27/335



Il s'appelle **Jean Audoubert**, il est né le 30 nivose an XII, [9 Janvier 1804], il est le fils de Pierre Audoubert et de Jeane Luc.

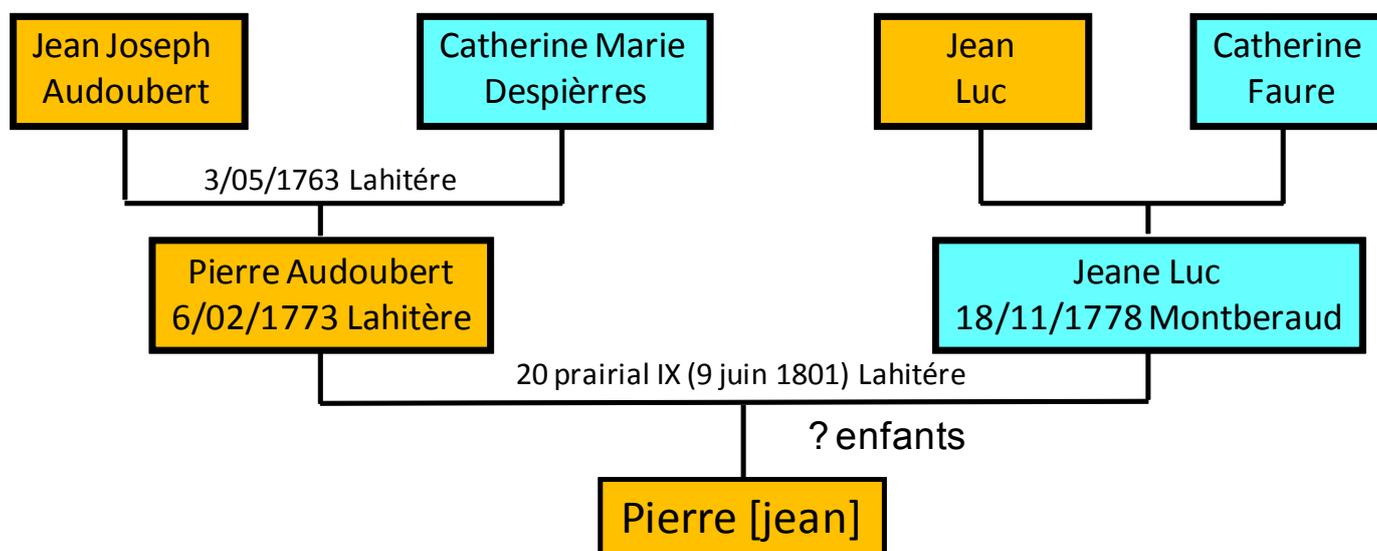
Voilà vous avez les données pour résoudre cette énigme. Soit vous allez fouiller dans ces registres, soit vous allez à la solution dans le document joint et vous aurez la solution.

Voici la démarche que j'ai choisi :

1) on recherche l'acte de mariage de Pierre Audoubert, le père, marié avec Jeane Luc, cela permet de retrouver :

- la date de mariage, les dates et lieux de naissances de Pierre et Jeane, les parents respectifs de Pierre de Jeane.

Voici le résultats :

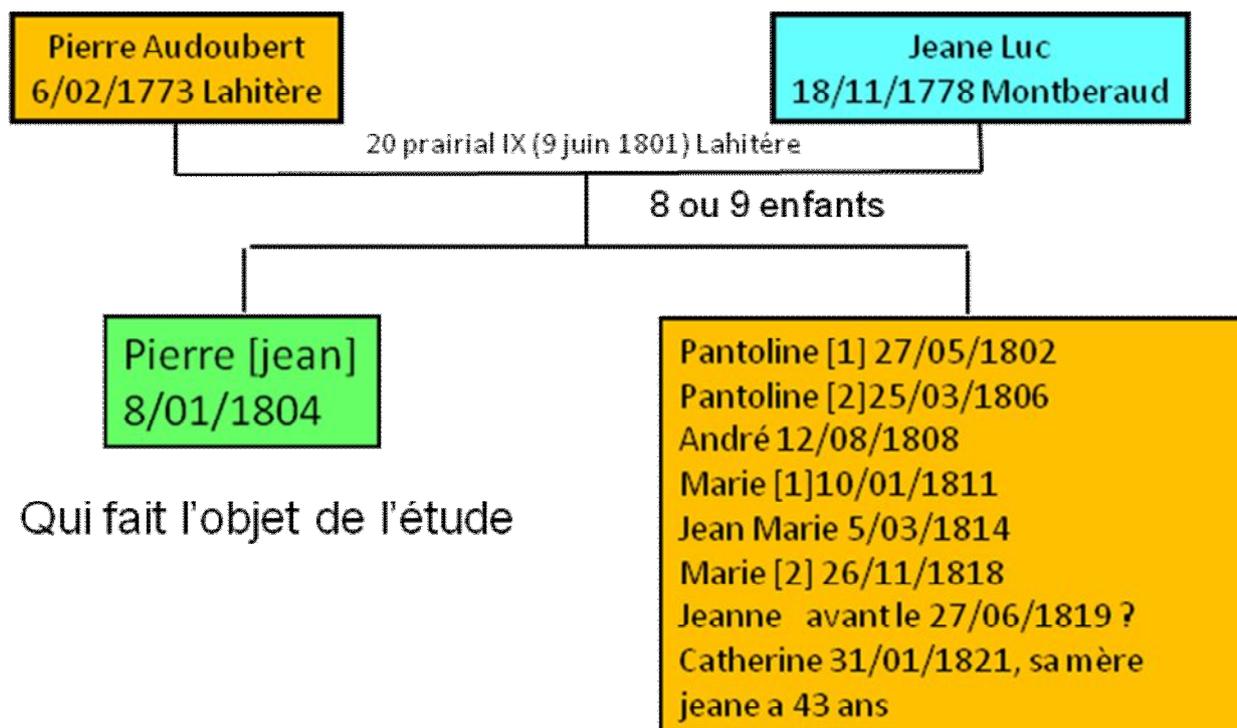


2) on va chercher tous les enfants de Pierre Audoubert (père) et de Jeane Audoubert :

- 1^{er} enfant : Pantoline Audoubert [1] née le 7 prairial an X (27 mai 1802) à 7 h du matin, 1E2, page 13/187,
- 2^{ème} enfant : Pierre [jean] le 8 janvier 1804 1E2 , page acte 37/187,
- 3^{ème} enfant : Pantoline [2] Audoubert née le 25 mars 1806 acte 55/355 à 10 h du matin,
- 4^{ème} enfant : André Audoubert, acte 7, né le 12/08/1808 à 10 h du matin acte 71/335,
- 5^{ème} enfant : Marie [1] Audoubert, née le 10/01/1811 à 4 h du soir acte 154/335,
- 6^{ème} enfant : Jean marie Audoubert, né le 5/03/1814 à 10 h du matin acte /335,
- 7^{ème} enfant : Marie [2] Audoubert, née le 26/11/1818 à 1 h du matin acte 202/335,
- 8^{ème} enfant : Jeanne Audoubert, née avant 27 juin 1819, décédée le 27 juin 1819 à 6 h du soir âgée de 6 mois acte 217/335,

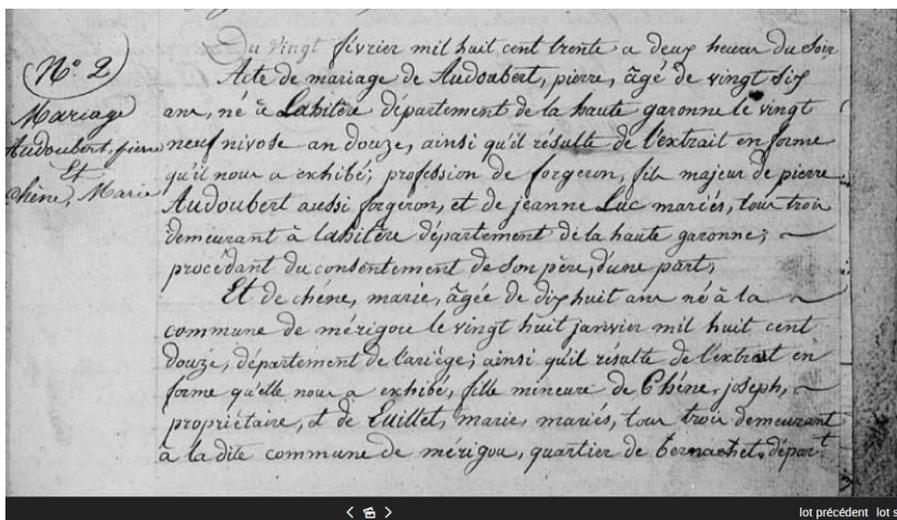
Remarque : On ne trouve pas son acte de naissance et de plus sa soeur Marie [2] est née 7 mois avant le 26/11/1818, il faut se demander si Marie et Jeanne ne sont pas la même personne : Marie-jeanne,

- 9^{ème} enfant : Catherine Audoubert, née le 31/01/1821 à 10 h du soir acte 239/335.



3) on va chercher le mariage de Pierre [jean], le fils :

Dans le registre 2 E IM 5446 - Lahitère. 1 E 4, registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (collection communale) - (1823-1832), on trouve le mariage à l'acte 73 et 74/05



La transcription de cet acte nous donne les informations suivantes :

Pierre Audoubert Pierre s'est marié le 20/02/1830 à Lahitère acte 2 avec Marie Chène âgée de 18 ans née le 28/01/1812 à Mérigon (Ariège), fille de Joseph Chène et Marie Euillet.

Il est forgeron et le fils majeur de Pierre Audoubert, lui aussi forgeron.

4) recherche :

Maintenant on cherche les enfants de Pierre Audoubert et de Marie Chène

- **1^{er} enfant** : acte 91/95 naissance de leur fils Jean Marie né le 4/08/1832 acte 12

- **2^{ème} enfant** : acte 91/95 naissance de leur fille Jeanne (1) déclarée le 28/02/1835 à 3 h du matin acte 12 fils de Jean Pierre Audoubert et de Marie Chène , née le jour d'avant-hier 27/02/1835 acte 30/97(1E5 1833-1840)

- **3^{ème} enfant** : naissance de leur fils André né le 15 juillet 1837 à 4 h du matin ref 44/97 acte 10 Il est mort à l'âge de 13 mois le 15/08/1838 acte 11 déclaré le 14/08/1838 ref 52/97.

- **4^{ème} enfant** : naissance de leur fille Jeanne (2) née le 25/01/1844.

A la commune de Mérigon en Ariège, on trouvera l'acte de naissance de Marie Chène le 28/01/1812 qui nous confirme qu'elle est la fille de Joseph Chène et Marie Euillet acte 45/205 Marie est jumelle avec Rose Chène acte 44/205.

(Document 1NUM1/5MI192 MERIGON. Naissances. (An XI-1850) Document 1NUM1/5MI192 MERIGON. Naissances. (An XI-1850)

et en final on trouve l'acte de décès du Père Pierre Audoubert le 24/08/1830 épouse de Jeane LUC acte 4 ref 61/97 de 1E5.

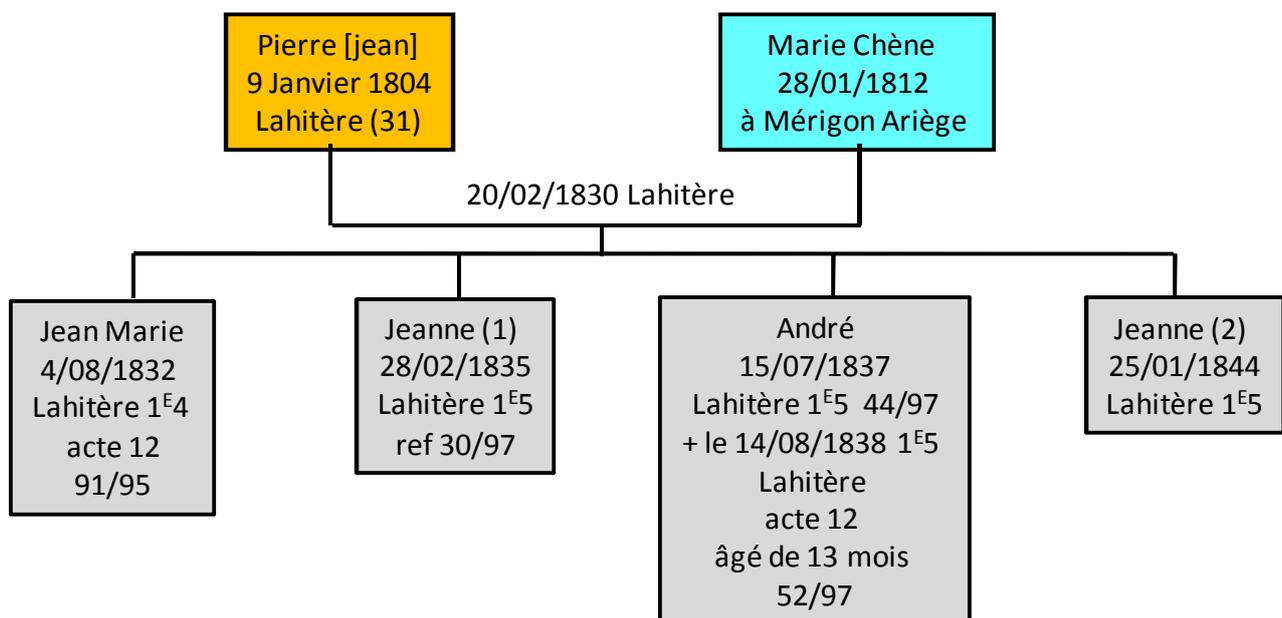
En conclusion :

Nous avons pu retrouver la branche ascendante de Pierre Audoubert, le fils.

On a retrouvé toute la branche descendante de Pierre Audoubert, le fils. Sur l'ensemble des documents il porte le nom de Pierre Audoubert.

On ne retrouve aucune trace descendante au nom de Jean Audoubert, ni un 2^{ème} acte le même jour (dans le cas de jumeaux).

Donc en conclusion on l'appellera Pierre Audoubert et sur sa fiche on notera l'anomalie du registre du greffe sous le prénom de Jean.



Vous trouverez tous les détails et références des actes dans le document ci-joints :

 genealogie_Audoubert_finale.pdf

3^{ème} Partie : Discussions entre les adhérents

Suite à cette présentation, quelques adhérents ont posé des questions.

Information sur Etat civil ancien conservé aux AD

L'acte officiel instituant la tenue obligatoire de registres de naissance date de l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539.

L'enregistrement des mariages et sépultures est imposé à partir de 1579 par ordonnance de Blois mais c'est seulement 1 siècle plus tard en 1667, l'ordonnance de Saint Germain-en-Laye que la tenue en double des registres est rendu obligatoire :

- 1 registre reste à la paroisse puis à la commune après la révolution,
- 1 registre au greffe du baillage (puis au tribunal).

Cette ordonnance mit plus de 30 ans pour être appliquée.

Depuis 1792, les registres N.M.S sont conservé dans les communes. Le double théoriquement aux AD, dès qu'ils ont plus de 100 ans.

Donc suivant les départements ou communes, il peut manquer jusqu'à 1 siècle et demi de registres paroissiaux avant la date de 1792.

Information sur les métiers agricoles

Les ancêtres que vous retrouvez sous l'Ancien Régime vivaient vraisemblablement de la terre (85% de la population sous Louis XIV).

Avant la révolution les dénominations sont précises et permettent de définir une grille sociologique.

La structure traditionnelle des villages (en particulier dans le Centre de la France) se décompose de la façon suivante :

- **de 1 à 3 gros fermiers** qui gèrent les terres d'un seigneur, ces fermiers morcellent leur terre et les sous-louent.

Lorsque les nobles abandonnent leur château, les fermiers gèrent à leur place le domaine. Ils reçoivent les dimes et les droits des redevances diverses (Prieurés, moulins, péage de pont ...)

Un fermier peut devenir fermier-général et alors il habite le château.

Son domaine se divise en :

- **de 5 à 10 laboureurs**, il dispose d'une surface assez vaste dont il est propriétaire et dispose au moins d'un attelage pour labourer,
- **de 1 à 20 paysans**, ils sont mi-propriétaire mi-fermier, ils disposent de revenus modestes,
- **de 20 à 50 familles de journaliers, manouvriers, brassiers**. Ils louent leurs bras selon les travaux des champs et des saisons ce qui leur donne des ressources irrégulières et des situations inégales allant de médiocrité au dénuement.

Les documents notariés permettent d'évaluer les biens de nos ancêtres et de mieux percevoir leur place dans la communauté.

Ces informations sont issues d'un livre très intéressant que je vous conseille.

La Généalogie pour tous

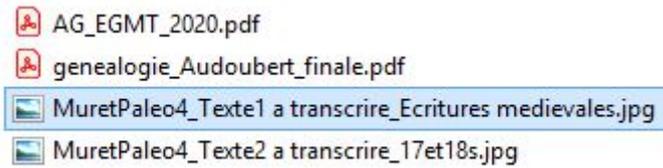
La bonne méthode pour débiter et construire son arbre.

Collection Autrement

par : Yves Buffetaut, Marie-odile Mergnac, Philippe de Montjouvent

314 pages, prix 18 €

En résumé dans cette lettre vous avez 4 documents à télécharger :



Prochaines réunions en 2020/21 :

- mardi 15 décembre de 14 h à 17 h, en visioconférence, atelier paléographie
- mardi 5 janvier 2021 de 14 h à 17 h, en visioconférence.
- mardi 19 janvier 2021 de 14 h à 17 h, en visioconférence.



visioconférence du 17 novembre 2020

Email antenne : muret@egmt.org

Jean-Pierre Villeneuve
Genea.villeneuve@free.fr

Prévost Michel
prevostmichel@neuf.fr